



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 31 août 2022

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 8 heures :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
DORDOGNE	Dronne aval	Hors alerte

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
Hors Zone de Répartition des Eaux	Ile d'Oléron Ile de Ré	Coupure Interdiction des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires autorisées
	Bassin de la Livenne	Alerte renforcée Interdiction des prélèvements pour l'irrigation du mercredi 12h au vendredi 8h et du samedi 8h au lundi 8h
SAINTONGE	Arnoult	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation du lundi au vendredi de 9h à 19h et du samedi 9h au lundi 9h Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.
	Seudre amont Fleuves côtiers de Gironde	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation de 12h à 19h Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.
	Seugne	Alerte Volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + Mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation du lundi au vendredi de 9h à 19h et du samedi 9h au dimanche 19h Les mesures préventives ne s'appliquent pas aux cultures de semence.
	Antenne Rouzille	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées
	Gères Devise	Crise Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées
	Charente aval Bruant	Coupure Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées
	Seudre aval et moyenne	Coupure Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

OUGC	Bassin	Mesures de restriction
SAINTONGE	S5b Marais Sud de Rochefort	<p align="center">Coupure</p> <p align="center">Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées</p>
	S5c Marais Nord de Rochefort	
	Boutonne supra	<p align="center">Crise</p> <p align="center">Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées</p>
EPMP	Marais Vendée (MP5.2)	<p align="center">Alerte Renforcée</p> <p align="center">Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées</p>
	Mignon-Courance	<p align="center">Crise</p> <p align="center">Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées</p>
	Marais Sèvre Niortaise (MP 5.3)	<p align="center">Crise</p> <p align="center">Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées</p>
	Curé et marais Nord Aunis	<p align="center">Crise</p> <p align="center">Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris les cultures dérogatoires autorisées</p>
COGESTEAU	Aume-Couture	<p align="center">Crise</p> <p align="center">Interdiction d'irriguer sauf cultures dérogatoires accordées</p>
	Né	<p align="center">Crise</p> <p align="center">Interdiction totale des prélèvements pour l'irrigation y compris cultures dérogatoires autorisées</p>
DORDOGNE	Isle bassin aval	<p align="center">Coupure</p> <p align="center">Arrêt total des prélèvements pour l'irrigation excepté les cultures dérogatoires accordées</p>

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

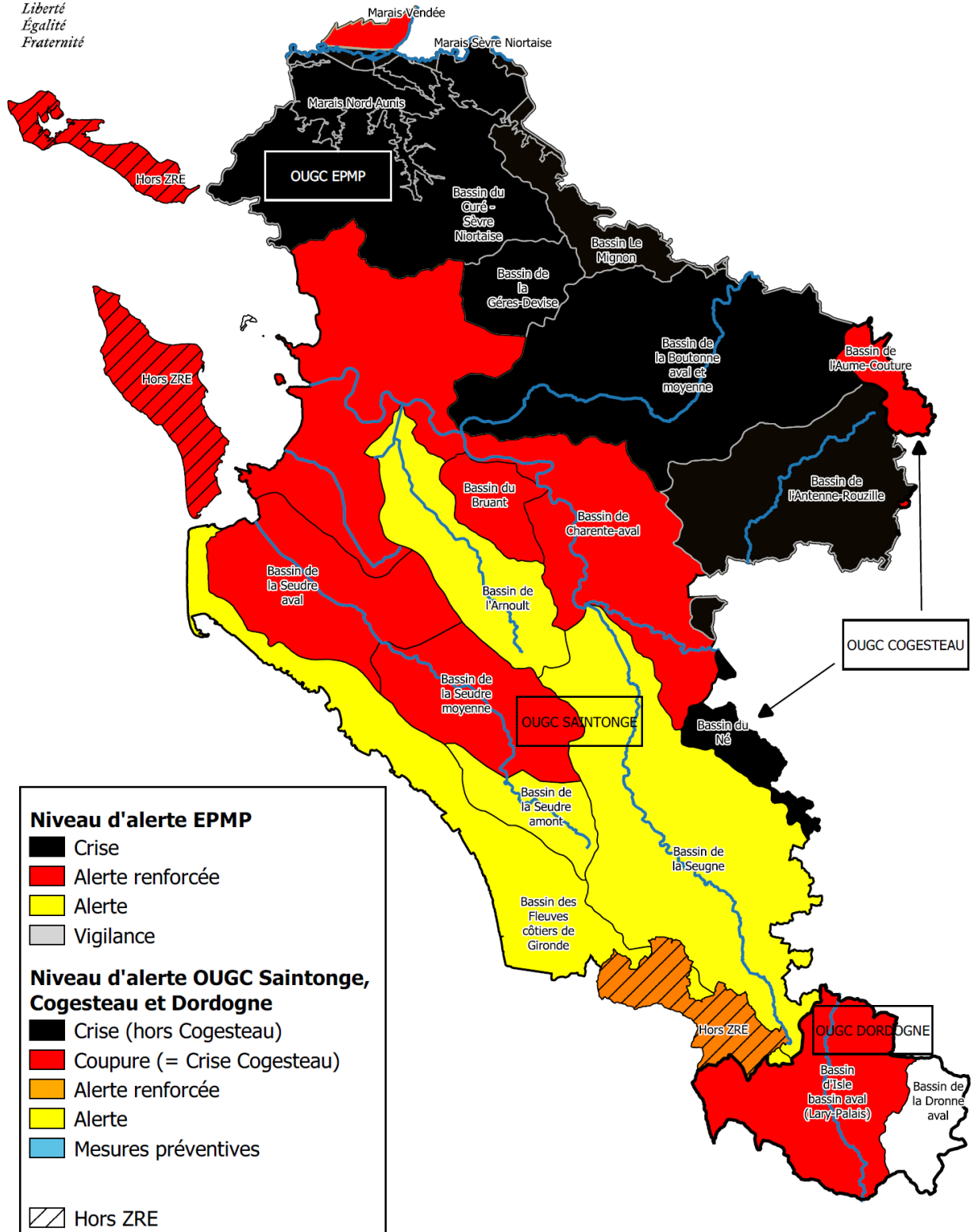
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Gestion quantitative de l'eau
Situation des bassins de Charente-Maritime
au 01 septembre 2022**



Sources : BD TOPAGE ® 2020 - DDTM 17

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)